

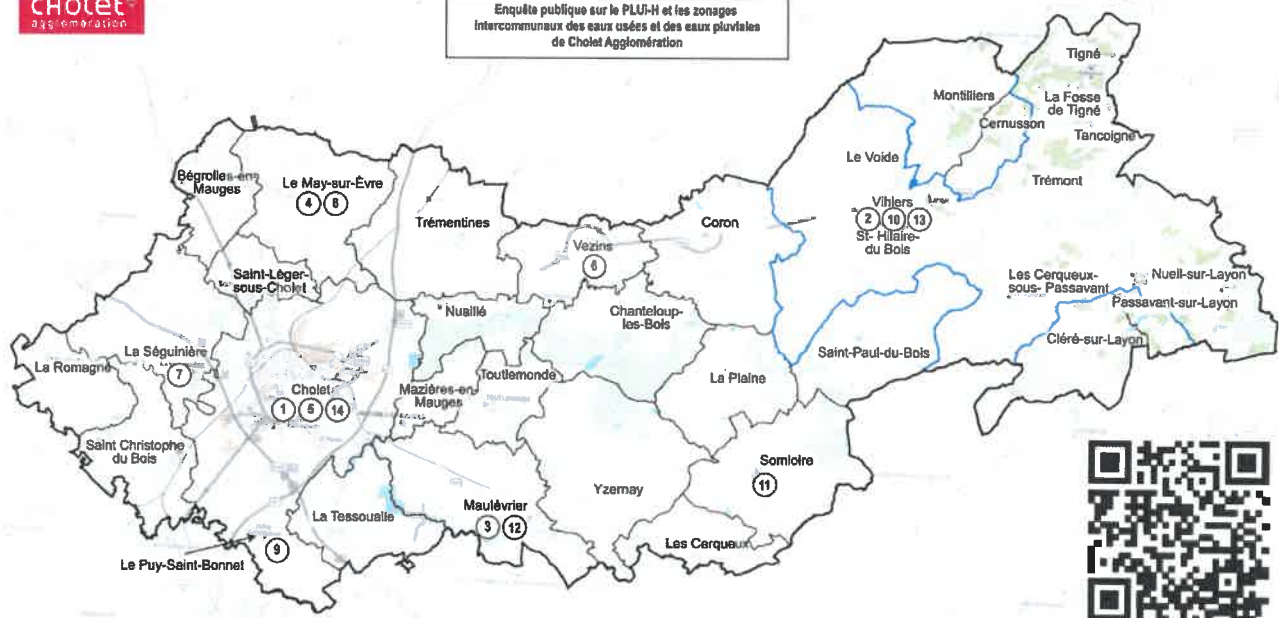
Enquête publique sur le PLUi-H et les zonages intercommunaux des eaux usées et des eaux pluviales

Le PLUi-H, les zonages intercommunaux des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que l'abrogation des cartes communales de Cholet Agglomération, sont soumis à la consultation du public dans le cadre d'une enquête publique unique qui se tiendra du lundi 13 octobre au vendredi 14 novembre 2025

Messieurs Bertrand Monnet et Gérard Faligant, ainsi que Madame Annick Bidet composent la commission chargée de conduire cette enquête publique. Les commissaires enquêteurs accueilleront le public pour recueillir ses observations lors de permanences qui auront lieu dans les mairies suivantes :



Enquête publique sur le PLUi-H et les zonages
intercommunaux des eaux usées et des eaux pluviales
de Cholet Agglomération





Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération Cholet 1 Lundi 13 octobre 2025 8h30 - 11h30	Mairie Le May-sur-Evre 4 Mercredi 22 octobre 2025 9h00 - 12h00	Mairie La Séguinière 7 Lundi 3 novembre 2025 14h00 - 17h00	Mairie Vihiers - Lys-Haut-Layon 10 Mercredi 5 novembre 2025 9h00 - 12h00	Mairie Vihiers - Lys-Haut-Layon 13 Jeudi 13 novembre 2025 9h00 - 12h00
Mairie Vihiers - Lys-Haut-Layon 2 Samedi 18 octobre 2025 9h00 - 12h00	Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération Cholet 5 Samedi 25 octobre 2025 9h00 - 12h00	Mairie Le May-sur-Evre 8 Mardi 4 novembre 2025 9h00 - 12h00	Mairie Somloire 11 Mercredi 5 novembre 2025 14h00 - 17h00	Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération Cholet 14 Vendredi 14 novembre 14h30 - 17h30
Mairie Maulévrier 3 Lundi 20 octobre 2025 14h30 - 17h30	Mairie Vezins 6 Lundi 3 novembre 2025 9h00 - 12h00	Mairie Le Puy-Saint-Bonnet 9 Mardi 4 novembre 2025 14h00 - 17h00	Mairie Maulévrier 12 Mercredi 12 novembre 2025 9h30 - 12h30	

Dans chacun de ces lieux, le dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre destiné à recueillir vos observations, seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant cette période, le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet **urbanisme.cholet.fr** ou sur la plateforme **Préambules** (<https://www.registre-dematerialise.fr/6634>) ou en suivant le QR Code figurant sur la carte.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un registre dématérialisé sécurisé est mis à disposition du public à l'adresse mail indiqué ci-dessus. Le public peut y déposer directement ses contributions et propositions. Les observations peuvent également être transmises par courriel à l'adresse suivante : **enquete-publique-6634@registre-dematerialise.fr**.

Les contributions adressées par mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.